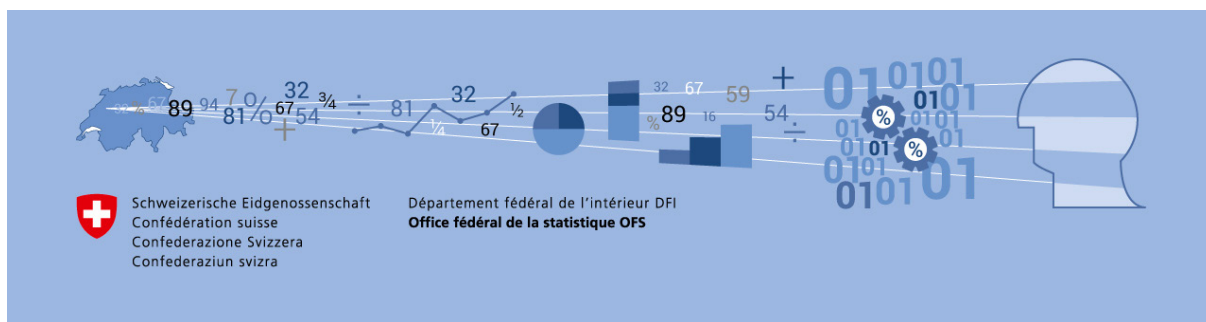




Communiqué de presse

Embargo: 27.11.2025, 8h30

13 Sécurité sociale

Statistique de la prévoyance vieillesse

Nouveaux bénéficiaires de la prévoyance professionnelle en 2024: davantage de retraits en capital, la tendance se confirme

En 2024, le nombre de bénéficiaires de nouvelles rentes versées par le système de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) a encore baissé par rapport aux années précédentes, alors que le nombre de bénéficiaires de nouvelles prestations en capital continue d'augmenter. Parmi les personnes ayant perçu ces prestations d'une caisse de pension, 45% ont perçu un capital uniquement, 36% une rente seule et 19% une combinaison entre rente et capital. 92% des personnes salariées cotisent au 2^e pilier. Cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Tels sont quelques résultats des statistiques sur la prévoyance vieillesse de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2024, 41 276 personnes ont reçu pour la première fois une rente vieillesse versée par la prévoyance professionnelle. Le montant médian perçu s'élevait à 1227 francs par mois pour les femmes et à 2042 francs par mois pour les hommes. Cela signifie que 50% des personnes de chaque sexe ont touché une rente supérieure à ce montant et 50% une rente inférieure.

Toujours la même année, 71 856 bénéficiaires ont perçu une prestation en capital du 2^e pilier, c'est-à-dire d'une caisse de pension ou d'une institution de libre passage. Le montant médian versé avoisinait, par personne, 201 825 francs pour les hommes et 82 942 francs pour les femmes.

Les écarts importants entre les prestations perçues par les hommes et les femmes peuvent s'expliquer notamment par les différences de parcours professionnels. Les femmes connaissent plus fréquemment des interruptions de travail et des emplois à temps partiel, en premier lieu pour des raisons familiales. De plus, l'écart salarial entre hommes et femmes se traduit directement par un écart dans les prestations de la prévoyance professionnelle. Le travail domestique et familial, qui est plus souvent effectué par les femmes, n'est pas rémunéré et ne se répercute pas sur les prestations de la prévoyance vieillesse.

Les versements en capital continuent d'être privilégiés

En 2024, 45% des nouveaux bénéficiaires des caisses de pension ont perçu uniquement un capital et 36% uniquement une rente, les 19% restants ont touché une combinaison des deux. Ces résultats confirment une tendance déjà observée en 2023: les personnes ayant perçu une nouvelle prestation du 2^e pilier uniquement sous forme de rente sont moins nombreuses que celles ayant perçu uniquement un capital. Contrairement à 2023, cette tendance est désormais clairement observable

pour les deux sexes: 45% des hommes ont reçu seulement un capital et 32% une rente uniquement, alors que parmi les femmes 44% ont perçu un capital uniquement et 42% une rente seule. Toutefois, la statistique des nouvelles rentes ne permet pas de savoir si ces personnes ont perçu par le passé, ou percevront à l'avenir, d'autres prestations du 2^e pilier. Elle ne restitue ainsi qu'un instantané de l'année considérée.

92% des personnes salariées cotisent au 2^e pilier

Outre les chiffres relatifs aux nouvelles prestations de vieillesse, l'OFS publie également des informations sur la proportion de personnes actives occupées qui cotisent à la prévoyance professionnelle et au pilier 3a. Sur la période 2020-2021, 92% en moyenne des personnes salariées âgées de 25 à 63 ans pour les femmes et 25 à 64 ans pour les hommes ont cotisé au 2^e pilier, soit nettement plus que les personnes indépendantes (22%), pour lesquelles cette cotisation est facultative. Indépendamment du statut d'activité, cette proportion augmente avec la classe de revenus du ménage et est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Pour le pilier 3a, la proportion des personnes qui cotisent augmente également avec le revenu du ménage. Les différences selon le statut d'activité sont ici moins marquées (59% chez les personnes salariées et 49% chez les personnes indépendantes).

La majorité des salariés cotisent au 2^e pilier et au pilier 3a

Sur la période 2020–2021, 57% des personnes salariées ont cotisé à la fois au 2^e pilier et au pilier 3a, tandis que 35% ont cotisé exclusivement au 2^e pilier. Seule une minorité n'a cotisé à aucun des deux piliers ou a cotisé uniquement au pilier 3a. Chez les personnes indépendantes, la situation était inverse: 42% n'ont cotisé à aucun des deux piliers et 36% ont cotisé exclusivement au pilier 3a.

Statistique des nouvelles rentes (statistique des bénéficiaires de nouvelles prestations de la prévoyance vieillesse)

La statistique des nouvelles rentes (NRS) indique le nombre de personnes qui touchent leurs premières rentes ou qui perçoivent leur capital vieillesse dans le cadre du système suisse de prévoyance vieillesse. La statistique fournit des données sur les trois piliers. Est qualifiée de «nouvelle» une rente qui est perçue pour la toute première fois au cours de l'année considérée. Étant donné qu'une personne peut percevoir des prestations des trois piliers, elle peut bénéficier à plusieurs reprises d'une «nouvelle rente».

La statistique indique le montant médian et le montant moyen des nouvelles rentes et des prestations en capital, selon différentes caractéristiques sociodémographiques. Pour les prestations en capital (2^e pilier et pilier 3a), la statistique indique si elles sont versées dans le cadre du départ à la retraite (vieillesse) ou pour d'autres raisons (p. ex. encouragement à la propriété du logement).

Source des données

La statistique des nouvelles rentes (NRS) est une enquête exhaustive. Les données proviennent de sources administratives: registre des rentes de la Centrale de compensation (CdC) et déclarations fiscales des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les données sont traitées de manière anonyme. Les données de la statistique des nouvelles rentes sont appariées à la statistique de la population et des ménages (STATPOP). L'univers de référence est composé de toutes les personnes appartenant au groupe de la population résidente permanente au 31 décembre et permet de dresser un tableau de la situation à cette date.

Les résultats sont publiés sur le portail Internet de l'Office fédéral de la statistique et diffusés selon deux angles de vue: la vue «personne bénéficiaire» (état de la population au 31 décembre) et la vue «prestation touchée» par ces bénéficiaires (avec l'âge auquel chaque prestation a été versée). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document suivant: [Statistiques des nouvelles rentes \(NRS\) – Analyse des révisions](#)

Indicateurs révisés sur les cotisations au 2^e pilier et au pilier 3a

L'Office fédéral de la statistique a procédé en 2025 à une révision complète des indicateurs relatifs à la part des personnes cotisant au 2^e pilier, au pilier 3a, ainsi qu'à la manière dont ils sont combinés. Les résultats sont présentés séparément pour les personnes indépendantes et les personnes salariées, ainsi que par sexe, groupe d'âge, nationalité et classe de revenus du ménage (au niveau individuel).

Source des données

Les indicateurs révisés sont calculés à partir des échantillons cumulés de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Depuis l'an 2000, cette enquête relève chaque année des données sur les revenus et les dépenses de quelque 3000 ménages privés. Davantage d'observations sont disponibles grâce à la série pluriannuelle, ce qui permet d'améliorer considérablement la qualité des résultats pour certains sous-groupes peu représentés dans les données annuelles de l'EBM (les personnes indépendantes, p. ex.). Les résultats actuellement disponibles se basent sur une série pluriannuelle de deux ans et non de trois ans, comme c'est habituellement le cas dans l'EBM. En 2020 et 2021, les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont modifié en partie la structure du budget des ménages, raison pour laquelle seules les données de ces deux années ont été regroupées. Les futures mises à jour se baseront vraisemblablement à nouveau sur des séries

triennales.

Pour de plus amples informations au sujet de l'enquête sur le budget des ménages:

www.ebm.bfs.admin.ch

Renseignements

OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie, tél.: +41 58 463 64 21, e-mail:

info.ekl@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: <https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2025-0460>

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales a reçu les informations contenues dans ce communiqué de presse une semaine avant leur publication.